Nations Unies A/68/833–S/2014/255

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
9 avril 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-huitième session
Points 33 et 35 de l'ordre du jour

Prévention des conflits armés

La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année

Lettre datée du 9 avril 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective sur l'escalade des tensions dans le nord-ouest de la Syrie, adoptée à Moscou le 3 avril 2014 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 33 et 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Vitaly **Churkin**

14-29503 (F) 210414 220414

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 9 avril 2014 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective sur l'escalade des tensions dans le nord-ouest de la Syrie

[Original : russe]

Nous exprimons notre profonde préoccupation face à l'aggravation brutale de la situation dans le nord-ouest de la Syrie, liée au conflit opposant les forces gouvernementales à des groupes extrémistes associés à Al-Qaida, lequel a provoqué la mort et le déplacement forcé de milliers d'habitants de la ville de Kassab, dont la plupart sont des Arméniens.

Nous condamnons fermement les actes terroristes et l'usage de la force contre la population civile.

Nous demandons que la violence cesse immédiatement et que les réfugiés puissent rentrer chez eux en toute sécurité. Nous sommes convaincus qu'un retour à la normale est possible, sans ingérence extérieure et sans violence, moyennant un large dialogue politique qui prenne en compte les intérêts de tous les Syriens, indépendamment de leur appartenance ethnique ou religieuse.

Nous demandons instamment à toutes les parties intéressées et à toutes les parties au conflit d'agir en stricte conformité avec le droit international, afin que l'effusion de sang cesse au plus vite et qu'un règlement politique pacifique soit trouvé en Syrie, sur la base du Communiqué de Genève du 30 juin 2012.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Arménie
(*Signé*) Edouard Agvanovitch **Nalbandian**

Le Ministre des affaires étrangères
de la République du Bélarus
(*Signé*) Vladimir Vladimirovitch **Makeï**

Le Ministre des affaires étrangères
de la République du Kazakhstan
(*Signé*) Erlan Abilfaïzovitch **Idrissov**

Le Ministre des affaires étrangères par intérim
de la République kirghize
(*Signé*) Erlan Bekechovitch **Abdyldaev**

Le Ministre des affaires étrangères
de la Fédération de Russie
(*Signé*) Sergueï Viktorovitch **Lavrov**

Le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères
de la République du Tadjikistan
(*Signé*) Mahmoudjon Nossirovitch **Sobirov**

Moscou, le 3 avril 2014